

Historique

60 ans de Spéléo-Secours, c'est soixante années d'opérations de secours, certaines discrètes, d'autres retentissantes, soixante années d'interventions, dont certaines ont été la clé de l'évolution, la charnière du changement.

1. Première époque : se structurer (1952-1958)

Le début des années '50 voit en Belgique l'officialisation progressive de la pratique de la spéléologie. Isolés auparavant, les spéléos se regroupent en clubs, puis en fédérations. La presse parle également beaucoup de spéléologie : c'est l'époque des explorations de la Dent de Crolles, de la Pierre Saint Martin, du Berger... De la première fédération naît l'idée d'un organe de secours.

En septembre 1951, un spéléo de Namur est bloqué au trou Bernard. Interviennent : la Croix-Rouge de Belgique, l'armée, la gendarmerie, et... la presse. Celle-ci apporte à cet événement le lyrisme qu'il se doit ! Pour autant, nul n'était préparé à une intervention de ce genre et la solidarité entre spéléologues arrive à bon escient. Est-ce cet accident qui a déclenché le mouvement ? L'année suivante la Fédération Spéléologique Belge crée la Commission Spéléo-Secours (mais 1952, c'est aussi l'année tragique de l'accident mortel de Loubens à la Pierre Saint Martin).

Commence alors une longue marche vers une reconnaissance officielle. En 1955, des contacts fructueux sont pris avec la Croix-Rouge de Belgique, qui dispose de « GMS » (Groupes Mobiles de Secours). Les membres du Spéléo-Secours deviennent volontaires de la Croix-Rouge, qui apporte en échange sa logistique et son central téléphonique. Plusieurs membres de ces GMS pratiquent eux-mêmes la spéléologie et des entraînements communs sont mis sur pied. En 1958, le Spéléo-Secours fait une participation remarquable à une manœuvre nationale de secours organisée près de Bruxelles, sous l'égide de SAR le Prince Albert de Liège : à défaut d'être reconnu, Spéléo-Secours devient connu.

2. Deuxième époque : le « troisième [L]homme » (1959-1971)

Le 27 décembre 1958, le Gouverneur de la Province du Limbourg convoque le Président du Spéléo-Secours, afin d'envisager l'intervention de son groupe dans les travaux de sauvetage à la champignonnière effondrée de Zuchen-Zusser-Bolder. Ce sera l'occasion pour le Spéléo-Secours de la plus longue intervention depuis sa création (2632 heures cumulées) ; ce sera surtout l'occasion d'une première collaboration fructueuse avec la Protection Civile et avec le personnel de l'École du Génie de Jambe, également dépêché sur les lieux.

Le Bulletin d'Information de la Croix-Rouge avait rendu compte des opérations de sauvetage en spécifiant qu'à un certain moment, « on fit appel au Spéléo-Secours de la Croix-Rouge ». S'ensuit un échange de courriers à propos de cette appellation erronée, et le 5 mai 1959, le Directeur général de la Croix-Rouge écrit au Président de la FSB : « Je suis donc heureux de vous marquer notre accord pour l'intégration de votre équipe dans les cadres des groupes mobiles de secours de la Croix-Rouge, avec l'appellation SPELEOSECOURS (Croix-Rouge et FSB). »

Le Spéléo-Secours est reconnu officiellement comme organisme de sauvetage et la première Convention entre la FSB et la Croix-Rouge de Belgique est signée en 1963. Enfin officialisé, le Spéléo-Secours peaufine son organisation, calquée sur la structure de la Croix-Rouge de Belgique (S.I - section d'intervention - Bruxelles et G.P.I. - groupes de première intervention – les antennes régionales : Liège, Marche, Charleroi, Verviers, Namur). Des cours théoriques sont donnés tous les mois à Bruxelles, et un exercice est organisé tous les 2 mois. En 1963-64, une vingtaine de membres suivent des cours donnés par l'École du Génie ; au programme : lutte contre les éboulements, franchissement des brèches, barrages et détournements de rivières, étançonnements, explosifs.

La crue spectaculaire de la Lhomme au Nou-Maulin (Rochefort) en février 1970, bloquant une

équipe de spéléologues pendant près de 70 heures, suscita de nombreuses polémiques. L'intervention fut vite traitée de « Barnum Circus » et on assista à de nombreuses tensions entre les « sauveteurs officiels » et les spéléologues de bonne volonté accourus sur place. Ces derniers comptaient cependant dans leurs rangs des éléments précieux qui faisaient cruellement défaut et furent décisifs : des plongeurs-spéléologues chevronnés. Mais au-delà d'un conflit de personnes existait aussi à l'époque en Belgique une concurrence entre fédérations.

En 1971 enfin, la Convention est élargie à un troisième intervenant : la Protection Civile.

3. Troisième époque : une longue transition (1972-2001)

Durant cette période, des tensions entre la Croix-Rouge et le Spéléo-Secours (limogeage du chef national, démissions fracassantes, création d'un Spéléo-Secours « indépendant »...) rendront la convention de 1963 caduque. De plus, la création de l'UBS (Union Belge de Spéléologie), regroupe les anciennes fédérations francophones. Elle assure la pérennité des secours en organisant immédiatement en son sein une Commission Spéléo-Secours. Des trois signataires de l'ancienne convention, seule restait la Protection Civile.

Les membres du Spéléo-Secours sont donc tous agents volontaires de la Protection Civile. Mais la spécialisation en spéléologie n'y est pas reconnue et le renouvellement des effectifs est difficile. C'est en 1987 que l'UBS prend les premiers contacts avec le Ministère de l'Intérieur et la Protection Civile pour l'élaboration d'une nouvelle convention. Celle-ci aboutira finalement... en janvier 2001 !

Étrangement, l'actualité judiciaire donne un coup de pouce à ce dossier : lors des investigations dans les anciens charbonnages de Jumet, dans le cadre de l'affaire Dutroux (fin 1996, début 1997), le Spéléo-Secours se retrouve au-devant de la scène médiatique. Cependant, les demandes d'intervention pour « assistance judiciaire » prennent trop d'ampleur et nous détournent de notre rôle premier. L'absence de reconnaissance officielle complique également les choses. Ce sera finalement une opportunité.

Petit à petit, les contacts avec le Ministère de l'Intérieur deviennent fructueux. En décembre

2000, la recherche de deux spéléologues disparus à Rochefort mobilise une cinquantaine de personnes. La nécessité de conclure enfin cette convention devient flagrante.

Le 17 janvier 2001, trois jours après une double intervention fortement médiatisée (Trou Dellieux à Mont et Grotte du Fond des Cris à Chaudfontaine), la nouvelle convention est signée.

4. Depuis 2001

Actuellement, le Spéléo-Secours continue d'améliorer le niveau de formation technique et médicale de ses membres, ainsi que ses procédures.

La formation de base permet d'enseigner à nos candidats, tous spéléologues actifs et confirmés, les techniques spécifiques à l'évacuation et nos procédures. Cette formation de base comprend 40 heures de formation et 24 heures d'exercice.

La formation continue permet d'entretenir les techniques et de suivre les évolutions, suite aux tests techniques réguliers, aux innovations et aux enseignements qu'apportent les interventions et les exercices.

Enfin, depuis quelques années, l'accent est mis sur la formation des cadres : formateurs, CE et CT. Constitués de bénévoles, le Spéléo-Secours doit en effet fournir à chacun de ces intervenants les outils qui lui permettent d'agir de manière professionnelle.

Parallèlement à cet important investissement au niveau des formations, l'édition de notre manuel « Secours en Milieux Souterrains » a été le prétexte d'un important travail de structuration et d'harmonisation de nos méthodes et de nos techniques.

Depuis 2005, nous constatons également une très forte diminution des interventions, en grande partie due à l'amélioration du niveau général de toutes les personnes qui se rendent sous terre en Belgique. Néanmoins, nous devons continuer nos efforts, entre autre pour être prêt en cas de secours dans des cavités très engagées.